

Département du CALVADOS  
 Arrondissement de CAEN  
 Canton CAEN 1  
 Commune de Verson (14790)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 21/02/2023	L'an deux mil vingt trois Le 27 février à 20 h
<b>DATE D'AFFICHAGE</b> 21/02/2023	Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Nathalie DONATIN, Maire.
<b>ENVOI EN PRÉFECTURE</b> 08 MARS 2023	<u>Etaient présents</u> : Mme Nathalie Donatin, Maire. Mmes Brioul, Delbecque, Lanfranc de Panthou, Perrier, MM. Deau, Deloget, Gué, Le Bourgeois, Adjoint. Mmes Héroult, Le Déroff, Letourneur, Roux, MM. Bouchard, Courteille, Fouchet, Grelier, Grenèche, Le Rétif, Monsimier, Péru, Pignorel, Simon, Stoffel, Conseillers.
<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	
EN EXERCICE : 27	
PRÉSENTS : 24	<u>Absents excusés</u> : M. Joubin a donné pouvoir à M. Gué Mme Vandercamère-Desmorteux a donné pouvoir à Mme Delbecque Mme Quesnel
VOTANTS : 26	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Isabelle Le Déroff

### OBJET : CONVENTION POUR LA TRANSMISSION DEMATERIALISEE DES ACTES ADMINISTRATIFS :

M. Deau, maire-adjoint délégué aux finances, expose que l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) nécessite d'avoir intégralement dématérialisé les comptes budgétaires pour transmission à la Préfecture d'une part et à la Trésorerie d'autre part. De plus, la Préfecture demande le passage à la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité (délibérations, certains arrêtés...). Pour ce faire, il convient d'autoriser la signature d'une convention entre le Préfet et la commune.

La convention a été communiquée aux conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'autoriser Madame la Maire à signer la convention avec la Préfecture du Calvados relative à la transmission dématérialisée des actes administratifs, telle qu'annexée à la présente délibération,
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

La Maire,

PREFECTURE DU CALVADOS  
 - 8 MARS 2023  
 COURRIER

Nathalie DONATIN

